



MEMORANDUM AUX POLITIQUES

L'Association des Editeurs Belges (ADEB) souhaite rappeler l'absolue nécessité de poursuivre l'instauration en Communauté française d'une politique globale et intégrée du livre à laquelle la Ministre de la Culture, Fadila Laanan, s'est attelée depuis la tenue des États généraux de la culture en 2005, dans un paysage budgétaire dédié au livre qui reste toutefois sous-financé par rapport aux autres secteurs culturels et trop limité à certains genres éditoriaux sans prendre en compte véritablement, faute de moyens, le virage numérique et technologique que doit amorcer notre édition pour assurer sa survie dès aujourd'hui.

Suite aux élections de juin 2010 et dans le cadre de l'importante réforme de l'Etat, du transfert des compétences et de l'adaptation de la loi de financement qui en résultera, l'ADEB, en tant que fédération professionnelle, attire l'attention du monde politique, à tous les niveaux de pouvoirs, sur la nécessité, pour la sauvegarde d'une édition de proximité, de prendre les mesures adéquates dans les dossiers entre autres relatifs :

- à la réintroduction du manuel scolaire à l'école. Les éditeurs scolaires demandent que soit défini un plan de rééquipement des écoles et que l'on mette à leur disposition les moyens structurels (donc récurrents) réservés explicitement à l'achat de manuels scolaires;
- au décret sur la démocratisation de l'enseignement supérieur voté le 13 juillet 2010 par le Parlement de la Communauté française établissant « la mise à disposition, au moins de manière électronique, de l'ensemble des supports de cours obligatoires pour l'étudiant », sans requérir, en application de la loi sur les droits d'auteurs et les droits voisins du 30 juin 1994 et du 22 mai 2005, l'accord préalable et une compensation équitable des éditeurs ;
- à l'exportation du livre en développant, en plus des aides apportées par les Régions et la Communauté française (Bruxelles-Export, AWEX, CGRI) aux présences dans les foires et salons à l'étranger, des programmes d'aide à l'achat de nos livres permettant ainsi l'accès à nos ouvrages dans des pays ou des régions à faible économie (Afrique, Maghreb, Liban, Peco) à l'instar des aides similaires existantes, tel le programme « Plus », en France ;
- au droit d'auteur dans tous ses développements et aspects dont la publication des dispositions pratiques nécessaires à la bonne application de la loi du 22 mai 2005 visant à

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
avenue Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de



l'établissement de rémunérations équitables pour les ayants droit (éditeurs et auteurs) préjudiciés et ce en concertation avec les instances représentatives des ayants droit dont Reprobel;

- à favoriser la mise à disposition des ouvrages des éditeurs de Communauté française sur des plates formes numériques en mutualisant les efforts existants et en faisant appel à l'expertise des acteurs déjà actifs en Communauté française ;
- à l'établissement d'un Tax Incentive dans le secteur de l'édition dont numérique;
- à la TVA par le maintien d'un taux réduit pour le livre (6%) et l'implémentation dans la loi belge de l'extension de celui-ci tant aux formes numérique qu'audio d'un même livre; en application de l'accord européen sur la TVA réduite (Ecofin du 10 mars 2009) qui autorise les Etats membres qui le souhaitent à appliquer des taux de TVA inférieurs entre autres sur « les livres sur tout support physique ».
- aux tarifs postaux afin que le tarif préférentiel « livre » soit automatiquement appliqué tant à l'international qu'instauré au niveau national, permettant ainsi une meilleure circulation - à l'unité - des ouvrages de nos plus petits éditeurs.
- Au développement de la protection des œuvres sur Internet dans le respect de toutes les parties et de la propriété intellectuelle sans pour autant priver les internautes d'un accès de base à ce média. L'ADEB, avec la BAF (Belgian Antipiracy Federation), s'est déclarée en faveur de la proposition de loi « Monfils » qui représente à ce jour l'alternative législative la plus adéquate par la majorité de détenteurs de droits face à la piraterie des œuvres sur Internet. Dans le souci de préserver la créativité en Europe, l'ADEB en étroite collaboration avec la fédération des Editeurs Européens (FEE) appelle le monde politique à soutenir le Rapport Gallo qui devrait être mis au vote au Parlement européen dans un avenir proche (septembre 2010).

Ces dossiers primordiaux relevant de divers niveaux politiques décisionnels (Communautés, Régions, Fédéral), l'ADEB appelle une nouvelle fois ceux-ci à la concertation - et à l'établissement d'un guichet unique - auquel la profession pourrait faire appel pour éviter tout enlisement administratif.

Pour tout renseignement complémentaire : Bernard Gérard - Directeur de l'ADEB
Tél. 02/241 65 80 - adeb@adeb.be

3 septembre 2010

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
avenue Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de

